

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 24
Pouvoirs : 8
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 09/07/2018

Le 16 juillet 2018, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Nathalie BARDE, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Roger CHORIER (remplace Marie Jeanne BEGUET), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Vincent LAUTIER, Pierre LUCIDOR (Remplaçant Jean-Claude AUBERT), Richard PACCAUD, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Jean-Claude AUBERT (Remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON (Pouvoir Vincent LAUTIER), Dominique DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Yves DUMOULIN (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Bruno HENRY (Pouvoir Bernard GRISON), Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY (remplacé par Marie Christine THEVENET), Chantal NOEL, Marc PECHOUX (Pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Monique RONGEON (Ars sur Formans).

Secrétaire de séance : Claude TRASSARD.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Technoparc Saône Vallée Civrieux – Promesse de vente de terrain à la société DUQUEINE

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, informe le Conseil que la Communauté de communes Saône Vallée a autorisé par délibération en date du 14 octobre 2009 (N°2009C43) la signature d'un protocole d'accord avec l'entreprise DUQUEINE en vue :

- De la construction des locaux industriels à louer par la Communauté de communes ;
- D'une option d'achat à moyen terme d'un terrain contigu afin de permettre à l'entreprise de poursuivre son développement.

Ce protocole d'accord précise notamment à l'article 3 : « Réserve foncière », que la Communauté de communes s'engage à effectuer des réserves foncières pour deux hectares environ pour une durée de quatre ans à compter de la prise d'effet du bail commercial à signer par la Communauté de communes et la société DUQUEINE. Ce bail a pris effet au 1^{er} août 2014, en sachant qu'un bail commercial précaire du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2014 avait été signé au préalable.

L'entreprise a, par ailleurs, acquis en 2013 le lot 8 d'une superficie de 8 150 m² (7 693 m² au prix de 40 € HT / m² et 457 m² à titre gratuit car grevé d'une servitude de canalisations de gaz) suite à la délibération N°2013C08 du 25 février 2013 prise par le Conseil communautaire. L'entreprise a ainsi pu réaliser une première extension sur Civrieux.

La durée de la promesse de vente, telle que stipulée dans le protocole d'accord, étant aujourd'hui caduque, une rencontre a eu lieu avec l'entreprise DUQUEINE afin de connaître ses projets à venir sur le Technoparc de Civrieux. La société DUQUEINE poursuit son développement dans l'aéronautique. Elle est passée de 110 salariés à 160 salariés sur le site de Civrieux. Elle souhaite également à terme pouvoir délocaliser son site de Massieux (170 salariés) pour regrouper sur Civrieux l'ensemble de son activité industrielle relative à l'aéronautique et à l'industrie du sport et des loisirs.

La société DUQUEINE doit cependant au préalable réunir les capitaux nécessaires pour ce développement. C'est pourquoi, elle souhaite que la promesse de vente puisse être renouvelée.

Dans ce contexte très favorable au développement de l'entreprise et du Technoparc de Civrieux, il est proposé au Conseil communautaire une prolongation de la promesse de vente à l'entreprise DUQUEINE pour une durée de deux ans pour un tènement d'une superficie de 22 792 m² environ (lot 29) au prix de 40 € HT/ m².

L'avis des domaines a été rendu 12/06/2018 et est conforme à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la promesse de vente du lot 29 (22 792 m² environ), situé sur la tranche 1 du Technoparc Saône Vallée à Civrieux à la société DUQUEINE, ou toute autre entité qui s'y substituerait, au prix de 40 € HT / m², soit un montant total de 911 680 € HT, et ce pour une durée de deux ans ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte se rapportant à cette vente ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au BZA 2019.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **20 JUIL, 2018** A Trévoux, le 16/07/2018
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180716-2018C77-DE
Affichage le : **20 JUIL, 2018**

**Le Président,
Bernard GRISON**

